

Du brutal au menu !

La direction de l'USC a décidé de dénoncer une note de service de l'ex AVSC Ouest Francilien concernant la prise en charge des frais de restauration le samedi sur les sites dépourvus de restauration collective ce jour-là.

Cette note, de 2007, qui permettait de déjeuner sur note de frais, était solidement ancrée dans les usages et correspondait aux besoins du personnel. La décision abrupte de sa suppression a créé incompréhension et colère.

Une décision sans la moindre concertation et surtout sans respecter les procédures :

- *Informé le comité social et économique (CSE) de la nature et de la date d'application de l'avantage supprimé ou modifié.*
- *Informé, individuellement, chaque salarié concerné par lettre simple ou recommandée (une réunion d'équipe, ou la diffusion d'un mail interne une note affichée ne suffisent pas).*
- *Respecter un délai de prévenance suffisant pour permettre le dialogue et laisser place à une négociation éventuelle.*

Cette nouvelle illustration de l'absence de dialogue actuel au sein de l'entreprise a choqué. Elle participe, avec d'autres passages en force ces derniers mois, à un fort clivage entre personnel d'exécution et cadres des directions.



La délégation CFDT demande

- le **respect des procédures** et
- le dialogue nécessaire à la **recherche sérieuse de solutions** palliatives !

Surtout, la CFDT réclame, instamment,
le **report de la date d'effet de cette dénonciation**
afin de satisfaire aux points évoqués précédemment.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des réponses de la direction.